



AMBASSADE DE SUISSE

ABIDJAN, le 17 avril 1974
B. P. 1914

Réf.: 381.0 - ES/ct

R.P. no 2CONFIDENTIEL

Monsieur Pierre Graber
Conseiller fédéral
Chef du Département politique
3003 B e r n e

La chute d'Hamani Diori
Président du Niger

Monsieur le Conseiller fédéral,

La revue Jeune Afrique a réservé une large place, dans son numéro du 6 avril 1974, au président Hamani Diori. Elle l'a présenté par un éditorial intitulé "Un pragmatisme d'une tenace fermeté", suivi de quatre pages d'interview. Les réponses n'ont plus qu'un intérêt historique mais l'avant-dernier paragraphe de l'introduction, dont je vous remets une photocopie en annexe, mérite une particulière attention.

./.

La première proclamation du nouveau chef de l'Etat fait écho à la prescience du rédacteur. Celui-là a en effet déclaré, le 15 avril: "Après 15 ans de règne jalonné d'injustice, de corruption, d'égoïsme et d'indifférence à l'endroit du peuple auquel il prétendait assurer le bonheur, nous ne pouvions plus tolérer la permanence de cette oligarchie."

./.



- 2 -

./.
L'analyse de la situation, certes, n'est pas si simple. La première question que je me suis posé a été la suivante: "Y a-t-il une concordance entre ce coup d'Etat et le traité de défense et de sécurité (je vous remets en annexe la nouvelle de l'agence lybienne ARNA reprise par l'hebdomadaire Marchés Tropicaux du 5 de ce mois) récemment conclu entre le Niger et la Lybie ?" Autrement dit l'expansionisme arabe au Niger dont je vous ai entretenu à l'une ou l'autre reprises déjà a-t-il trouvé sur place des connivences facilitées par le fait que le Niger est quasi cent pour cent musulman ? S'agit-il au contraire d'une réaction à cette emprise ?

Trois éléments, pour l'instant du moins, rendent plausible la seconde hypothèse, sans qu'on puisse toutefois la considérer comme déterminante. Le nouveau chef de l'Etat, dans sa proclamation initiale, avant-hier, a encore dit: "Je réaffirme notre appartenance à toutes les organisations à l'échelle du continent africain et à celles de la communauté internationale, le respect de tous les engagements précédemment souscrits, à condition qu'ils tiennent compte des intérêts et de la dignité de notre peuple." Hier, à Radio-Luxembourg, il a déclaré: "Il n'est nullement question de remettre en cause nos rapports avec la France, au contraire nous les renforcerons." Enfin, hier encore, alors que Tripoli annonçait le voyage à Niamey du commandant Jalloud, président du Conseil des Ministres de Lybie, à Niamey, j'apprenais qu'il n'avait pas été autorisé à atterrir. Cette information a été confirmée ce matin. Jalloud serait alors venu à Abidjan, pour une escale technique et brève.

./.

- 3 -

A l'instant j'apprends la composition du nouveau Gouvernement. Je vous la communique séparément. Le Lieutenant-Colonel Seyni Kountche devient Président du Conseil Militaire Suprême (CMS), Chef de l'Etat et Ministre du Développement. Cela indique qu'il veut sortir le pays de sa léthargie, état qu'il a reproché à son prédécesseur. Le second ministre est celui de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Cela reflète le souci de mettre fin aux désordres estudiantins. Son titulaire est le seul colonel de l'équipe. Mais on me dit que c'est le Ministre de l'Intérieur, des Mines et de la Géologie, cité en troisième place, le Chef de Bataillon Sany Souna Sido qui est l'homme fort du Gouvernement, son penseur. Or c'est un inconnu. Il est intéressant de relever qu'il a ainsi l'uranium de l'Arlit sous son contrôle.

Quant à l'orientation politique de la junte, on en est encore réduit aux conjectures.

Ce courrier devant partir dans quelques instants, je reviendrai sur les diverses causes, proches ou lointaines, de ce coup d'Etat.

Cependant, bien que la radio et la presse vous aient tenu assez bien informé, je voudrais rappeler brièvement les faits.

C'est avant-hier matin, lundi de Pâques, à trois heures, que les militaires ont investi le palais présidentiel. Trois tanks y ont été mis en position mais ils n'auraient pas tiré. En revanche des rafales

./.

- 4 -

ont éclaté à l'intérieur du bâtiment. Deux membres du groupe d'assaut ont été tués et enterrés hier en présence du Ministre de l'Intérieur. Un informateur m'a dit qu'il y avait eu dix tués et blessés du côté des défenseurs; un autre, après un téléphone avec un correspondant à Niamey, a affirmé que douze gardes présidentiels avaient été abattus.

Quant à Madame Hamani Diori, la nouvelle de sa mort n'est toujours pas confirmée. Le Président lui-même et le Président de l'Assemblée Nationale, Boubou Hama, n'auraient pas été blessés, comme on l'a dit. Ils seraient internés dans un camp militaire en dehors de la capitale.

L'agent consulaire de Suisse à Niamey m'a confirmé, quand j'ai pu l'atteindre par téléphone, hier soir, que tous les Suisses de la capitale étaient sains et saufs. Il s'était mis en rapport dans le courant de la journée, pour contrôler cela, avec notre compatriote Cavalli, représentant-résident-adjoint du PNUD au Niger. J'étais en souci pour une Suissesse, double-nationale, Madame Quilichini, dont le mari, Corse, avait la garde du président Hamani Diori. Il est en liberté, m'a-t-on répondu. Je pense qu'il n'était pas de service, en général, la nuit.

Hier après-midi des étudiants ont mis à sac la Maison du Parti et ont clamé leur soutien au nouveau Gouvernement. Leur manifestation a été contrôlée par les militaires qui leur ont fait savoir qu'ils comprenaient leur joie mais ne toléraient pas de débordements.

./.

- 5 -

La disparition de la scène politique africaine de son vieil et fidèle ami Hamani Diori doit être cruellement ressentie par le président Houphouët-Boigny. Le quotidien abidjanais Fraternité-Matin s'est borné à publier des communiqués de presse.

L'ancien Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Monsieur Dan Dicko Dan Koulodo, qui vient d'assumer officiellement ses fonctions de secrétaire général de l'Agence francophone, a été arrêté lundi matin, avec un autre ministre, à sa descente d'avion, à l'aéroport de Niamey.

Conformément à la décision des nouveaux maîtres du pays, les détenus politiques sont remis en liberté; 37 d'entre eux ont déjà bénéficié de cette mesure; plusieurs étaient enfermés depuis onze ans.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de ma haute considération.

L'Ambassadeur de Suisse:



(Et. Suter)

Annexes: mentionnées

A LA UNE

JEUNE AFRIQUE FAIT PARLER

HAMANI DIORI



*une interview recueillie à Tahoua
au Niger
par Saleh Kebzabo*

U n pragmatisme d'une tenace fermeté

Stature imposante drapée dans le majestueux boubou blanc brodé de l'antique aristocratie djerma, le président Diori Hamani en impose d'emblée sans une réserve et des manières timides dont il ne se départit qu'au contact des amis ou dans la défense des certitudes qu'il porte comme une religion. Ses certitudes ? La tolérance, la persuasion, la conciliation, la prudence, le réalisme comme philosophie politique qu'il oppose aux déclarations fracassantes et aux solutions radicales.

D'instinct, il incline à la modestie et cultive la loyauté qui lui interdit de renier, quelles que soient les circonstances, conviction et amitié.

C'est de ce pragmatisme allié à une fermeté tenace que l'apparence ne laisse guère soupçonner que ce brillant pédagogue, diplômé très jeune de la célèbre école William-Ponty de Dakar, tient sa notoriété de médiateur, sa réputation de

sagesse et son rôle de chef de file de l'Afrique francophone aux côtés des présidents Houphouët-Boigny et Léopold Sédar Senghor.

Si l'exercice du pouvoir dans un pays courageux mais tragiquement démuné révèle ses dons manifestes de conducteur d'hommes, il ne le grise pas, il ne se croit investi d'aucune sorte de mission sacrée. Il se veut homme de bonne volonté et fédérateur patient des ethnies sédentaires noires du Sud et des nomades arabophones du Nord.

Nourri de la pensée des grands humanistes, il voue la même répugnance au prosélytisme qu'au sectarisme.

A cinquante-huit ans — il est né le 16 juin 1916 — le président Diori Hamani oublie parfois ses dossiers difficiles pour s'adonner avec une passion juvénile à l'étude de l'allemand, de l'anglais et de l'arabe.

Père de famille — il a six enfants et une

épouse d'une beauté célèbre — il joue au golf et fait de la bicyclette comme n'importe quel citoyen car la simplicité est un apostolat pour le président du Niger et pour le second pilier du pouvoir, l'éminent Boubou Hama, inamovible président de l'Assemblée nationale.

Cependant, l'édifice dont le président Diori est l'architecte n'est pas sans faiblesse. Dans ce pays que la sécheresse accule à une détresse extrême, l'affairisme éperdu de certains de ses collaborateurs immédiats divise l'équipe et irrite les couches neuves et impatientes qui commencent à jouer le rôle d'un aiguillon exigeant. Puisse son bon sens coutumier lui permettre d'entendre l'appel de justice économique et de moralité politique que lui lance sa « majorité silencieuse » !

Il aura ainsi ouvert à son peuple une aube nouvelle au crépuscule de son brillant destin politique. ■ DIALLO LÉLOUMA

Marchés tropicaux - 5 avril 1974

Signature d'un traité de défense et de sécurité entre la Libye et le Niger

Une déclaration conjointe a été publiée le 22 mars simultanément à Tripoli et à Niamey, faisant état de la signature d'un « traité de défense et de sécurité entre les deux pays amis », a rapporté le jour même l'Agence libyenne d'information ARNA qui ajoute : « Conscients des liens religieux, historiques et géographiques qui existent entre les deux peuples frères de la République arabe libyenne et du Niger, et sur la base de l'accord d'amitié et de bon voisinage signé par les gouvernements des deux pays, la Libye et le Niger ont ratifié à la date du 9 mars 1974 un traité de défense et de sécurité, en vertu duquel chacun des deux pays s'engage à défendre l'autre en cas d'agression directe ou indirecte contre l'une des parties ou contre les deux à la fois ». Le traité stipule également, toujours selon l'agence ARNA, que « les deux pays s'engagent à fournir l'un à l'autre toute l'aide nécessaire au cas où leur sécurité intérieure ou celle de l'un d'entre eux se trouverait exposée à un danger intérieur ou extérieur ». « En application de ce traité, poursuit l'agence libyenne, les deux parties se proposent de s'accorder mutuellement des facilités et des informations militaires et d'établir une coopération et une coordination totales entre leurs forces armées et leurs forces de sécurité respectives. Le gouvernement libyen aidera par ailleurs le gouvernement du Niger à entraîner les forces armées et de sécurité nigériennes à l'utilisation des différentes armes. L'application du traité entrera en vigueur dès qu'il sera signé par les deux parties », conclut ARNA.

R.P. no 2

Abidjan, le 17 avril 1974

La chute d'Hamani Diori
 Président du Niger

en					24
Datum					24. APR. 1974
Visa					
EPD					Abidjan
Ref. p. A.	21.31				24. APR. 1974 B

NF
 de 22/12

B

R é s u m é

L'absence d'informations, quarante-huit heures après le coup d'Etat, du lundi de Pâques 1974, ne permet pas d'en déterminer toutes les causes, bien que le nouveau maître du Niger mette l'accent, pour justifier son action, sur l'injustice, la corruption, l'égoïsme et l'indifférence à l'endroit du peuple qui ont marqué un règne de quinze ans.

En politique étrangère, pour la même raison, il est malaisé de discerner les orientations de la junte. Cependant le nouveau chef d'Etat, le Lieutenant-Colonel Kountche, a déclaré à Radio-Luxembourg qu'il allait renforcer les rapports de son pays avec la France. Par ailleurs le Commandant Jalloud qui, à la suite du traité de défense et de sécurité récemment signé entre la Lybie et le Niger s'est envolé sans délai de Tripoli pour Niamey, n'a pas été autorisé à y atterrir.

Les membres du Gouvernement, tous officiers, sont pratiquement des inconnus. Le Lieutenant-Colonel Kountche, âgé de 43 ans, a une bonne formation militaire française.